



Multiplication des tests prénataux



Les tests génétiques prénataux entraînent une augmentation des tests invasifs – sans conseil suffisant.

Dans plusieurs Länder allemands, une femme enceinte sur deux subit un NIPT (noninvasive prenatal testing ou plus simplement test prénatal). En Suisse, les tests prénataux pour le dépistage des trisomies sont également en nette augmentation.

Depuis 2022, les caisses d'assurance maladie allemandes prennent les tests prénataux non invasifs (NIPT) pour les trisomies 13, 18 et 21 en charge. Corollaire : une augmentation continue du nombre de tests sanguins. Il y a trisomie quand des chromosomes sont présents en trois exemplaires et non deux ; une telle anomalie peut entraîner des troubles physiques et cognitifs ou encore une réduction de l'espérance de vie. La prise en charge des frais liés au test sanguin avait théoriquement pour but de limiter le nombre de procédures

invasives telles que l'amniocentèse, qui comportent notamment un risque de fausse couche.

Les données actuellement disponibles montrent qu'au lieu de diminuer, le nombre d'interventions invasives a augmenté.

Il en va de même dans notre pays où, depuis 2015, les coûts du test sont pris en charge par les caisses d'assurance maladie sous certaines conditions. Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), une femme sur quatre, environ, effectue un tel test sanguin. Mais en Suisse comme en Allemagne, on constate également une augmentation des ponctions amniotiques invasives. Explication : étant donné que le test sanguin permet uniquement de détec-

miner la probabilité d'une trisomie, on procède à des amniocentèses pour confirmer ou infirmer les résultats du test.

Les faux-positifs ou faux-négatifs étant fréquents, de nombreuses femmes sont déséquilibrées par les résultats des tests. Des organismes indépendants tels qu'appella à Zurich mettent aussi en exergue l'accompagnement insuffisant concernant la réalisation des tests. Depuis des années déjà, biorespect critique l'insuffisance au niveau des conseils prodigués. L'OFSP a confirmé lui aussi cette lacune à plusieurs reprises, mais sans que la situation ne s'améliore. La multiplication des tests ne se traduit pas par une plus grande sécurité, mais ne fait qu'accroître l'insécurité.



Point de vue

Les innovations techniques ne sont jamais introduites uniquement pour le bien de la collectivité. Elles s'imposent le plus souvent dans un contexte de tensions sociales et sous l'influence d'intérêts économiques.

Ce que l'on nous présente par exemple comme de la « prévention personnalisée », comme une « évaluation des risques médicaux » ou encore, dans l'industrie agroalimentaire, comme « nouvelle technologie de sélection » se traduit souvent par un accroissement des contrôles, des dilemmes décisionnels et de nouvelles responsabilités d'une part et moins d'autarcie décisionnelle d'autre part. Ceux qui s'y opposent sont très vite dits irresponsables et ceux qui posent des questions vite déclarés hostiles au progrès technique.

Les informations génétiques sont transformées en marchandises susceptibles d'intéresser les investisseurs en capital-risque, alors que le conseil indépendant, le contrôle démocratique et les garde-fous éthiques sont laissés pour compte. Certaines questions de fond ne peuvent cependant pas être réglées dans le cadre du développement technologique. Qui décide par exemple qu'une vie est digne d'être vécue, qui tire bénéfice des données ? Ce sont là des questions centrales, qui exigent un débat social et des progrès.

Et c'est grâce à votre soutien que nous pouvons continuer d'aller de l'avant.

Tino Plümecke, secrétaire général biorespect

Le moratoire est prolongé – mais le génie génétique s'impose



La commercialisation des OGM reste interdite dans le pays, mais pour combien de temps encore ?

En juin et après le Conseil national, le Conseil des États a approuvé la prolongation pour cinq nouvelles années du moratoire actuel sur la culture des plantes génétiquement modifiées. Mais cet apparent succès politique pour les opposants aux OGM en Suisse est déjà en train d'être sapé. En effet, un projet de loi déjà en cours de consultation prévoit d'en exclure les nouvelles techniques de génie génétique, en les renommant par euphémisme « nouvelles techniques de sélection ». Ainsi, des plantes génétiquement modifiées au moyen de ces nouvelles méthodes

pourraient donc être légalement cultivées et finir dans nos assiettes, en Suisse aussi. Le terme « nouvelles technologies de sélection » vise ici à minimiser délibérément l'importance de la question, ceci pour pouvoir commercialiser des produits génétiquement modifiés contre la volonté exprimée par la population. La prolongation du moratoire n'est donc rien d'autre qu'une tactique dilatoire voulue par le monde politique. On nous fait miroiter une protection contre les OGM, alors qu'en coulisses, on prépare le terrain pour la libéralisation du génie génétique.

Nouvelle loi sur le génie génétique : consultation en cours

Le Conseil fédéral prévoit de réglementer les procédures liées aux nouvelles techniques génétiques dans une loi spéciale, c'est-à-dire de les exclure de la loi sur le génie génétique existante. Le texte ne parle plus de génie génétique, mais de « nouvelles techniques de sélection ». Ce changement de terminologie est délibéré : il vise à permettre l'introduction de techniques de génie génétique par des voies détournées. Cette édulcoration terminologique et le transfert vers une loi distincte portent clairement la

marque du lobby biotechnologique, qui œuvre depuis des années à l'assouplissement de la réglementation en matière de génie génétique. biorespect s'élève clairement contre cette stratégie. La réglementation des nouvelles techniques de génie génétique ne doit pas être dissociée de la loi sur le génie génétique ; cette loi a fait ses preuves et garantit à la fois transparence, sécurité et traçabilité. Notre prise de position détaillée sur ce projet de loi est consultable sur biorespect.ch.